



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
2023

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES :

**une filière
à mission
à la croisée
des défis**



synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

Qu'est-ce qu'un complément alimentaire ?



Une source concentrée de micro-nutriments

(plantes, vitamines, minéraux, acides aminés, produits de la ruche, algues, probiotiques, huiles essentielles, huiles de poisson, ferments, levures...)



Sous forme de dose adaptée aux besoins des consommateurs

(capsules, gélules, sachets, comprimés, flacons, gommes, sticks...)



Qui contribue au bien-être et à la bonne santé de la population grâce à leur effet physiologique ou nutritionnel

(vitalité, immunité, stress, sommeil, digestion, santé respiratoire, santé articulaire, santé de la femme, mémoire et concentration, santé de la peau et des cheveux...)

Sommaire

- 04 Regards croisés sur 2023
- 06 Les actualités de 2023
- 08 Une filière engagée**
 - 10 Une filière qui se structure
 - 12 2023, une année avec Synadiet
 - 14 Un conseil d'administration engagé
- 16 Informer les consommateurs**
 - 18 Un marché résilient
 - 20 Les premières tendances 2023
 - 22 Bien informer le consommateur, l'enjeu des allégations
- 24 Innover pour plus de prévention**
 - 26 Une filière engagée pour l'innovation
 - 28 Un cœur de métier, la prévention santé
- 30 Réussir la transition qualité**
 - 32 Un paysage réglementaire qui évolue
 - 34 Des outils au service de la qualité
 - 35 Une filière mobilisée sur le défi écologique
 - 36 Formations
 - 37 Informations pratiques
 - 38 Nos adhérents



Regards croisés sur 2023

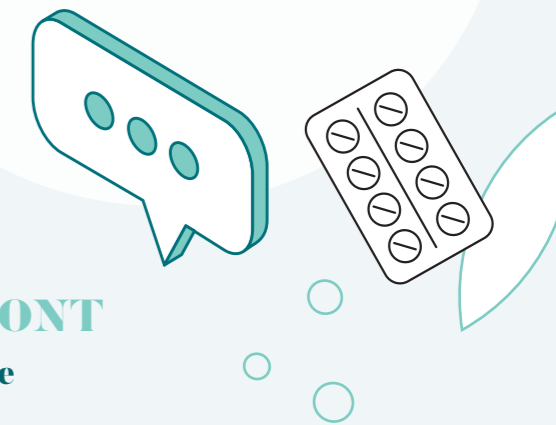
Nicolas CAPPELAERE

**Président de Synadiet et Vice-Président de
la Fédération Européenne EHPM**



Delphine DUPONT

**Directrice générale
de Synadiet**



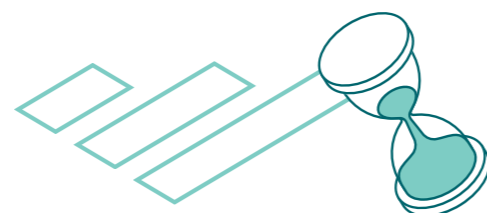
QUEL MOT POUR DÉCRIRE L'ANNÉE 2023 ?

La sanctuarisation des dépenses de santé.

NC Dans un contexte économique global marqué par une faible croissance et une inflation encore élevée, les Français ont confirmé en 2023 la tendance esquissée depuis une dizaine d'années et accrue après la pandémie de 2020 : leur volonté d'être acteurs de leur santé. L'intérêt pour les compléments alimentaires et les solutions qu'ils apportent s'inscrit dans ce tournant préventif, dont les consommateurs soucieux d'entretenir leur capital santé sont les premiers moteurs. 2023 a ainsi vu une hausse des consommateurs de compléments alimentaires, pour atteindre les 73%, mais aussi une augmentation des consommateurs réguliers de plus de 7 points.

QUEL CHIFFRE POUR SYMBOLISER LA FILIÈRE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES EN 2023 ?

DD **2,6 milliards.** C'est le chiffre d'affaires du marché français des compléments alimentaires. Mais la filière ne peut s'y réduire et d'autres pourraient être cités : 6 500 comme le nombre d'agriculteurs français qui cultivent des plantes médicinales et pour lesquels notre filière est une source de diversification sur des cultures à forte valeur ajoutée ; 19 966 pour le nombre de pharmacies qui maillent le pays et constituent notre premier circuit de distribution auprès des consommateurs. On pourrait multiplier les exemples et évoquer le nombre de professionnels de santé pour qui nos produits permettent d'apporter d'autres solutions de santé. En bref, notre filière ne se limite pas aux seuls fabricants et son importance se mesure aussi de l'agriculteur au prescripteur.



QUELLE FIERTÉ EN CETTE ANNÉE 2023 ?

NC **Faire partie d'une filière à mission.** La filière des compléments alimentaires, par son cœur d'activité, constitue une véritable filière à mission. Respectueuse de l'environnement, elle offre aux consommateurs des produits naturels pour entretenir leur santé. Elle est ainsi vertueuse pour la collectivité : créatrice d'emplois, elle maintient un savoir-faire technologique de pointe sur notre territoire, elle valorise une filière agricole à forte valeur ajoutée et permet à tous d'être en meilleur santé. Son développement est une chance pour notre pays, incarnant le succès au croisement des grands défis du siècle : prévention santé, transition écologique, réindustrialisation, souveraineté agricole.

DD **Les actions menées pour défendre la santé des consommateurs.** Que ce soit en France, où la lutte essentielle contre les perturbateurs endocriniens se trompe de cible avec la vitamine D, ou en Europe, où des plantes sûres et efficaces ont vu leur statut remis en cause du fait de procédures détournées, l'action de Synadiet est résolue à permettre aux consommateurs de continuer à bénéficier de produits de prévention santé répondant aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité qui sont celles du secteur. Ces mobilisations se sont faites en synergie avec des experts scientifiques et d'autres associations françaises ou européennes, telles que Be-Sup ou l'EHPM.

QUELLES RÉALISATIONS VOUS PARAISSENT EMBLÉMATIQUES DE L'ACTION DE SYNADIET EN 2023 ?

NC **Le maintien du taux réduit de TVA.** En 2022, une décision de la Cour de justice de l'Union européenne avait fait peser un risque d'évolution de la fiscalité des compléments alimentaires en France. En 2023, la mobilisation de Synadiet auprès des pouvoirs publics a permis le maintien du taux réduit de TVA à la quasi-totalité des compléments alimentaires, seuls ceux étant identifiés comme aphrodisiaques n'en relevant pas. Garantir une sécurité fiscale est primordial pour nos entreprises comme pour les consommateurs désireux de prendre soin de leur santé.

DD **Le prix de thèse de Synadiet.** En décembre 2023, Synadiet a remis, aux côtés de la Société française de nutrition, un prix de thèse venant récompenser la prise en compte des enjeux propres aux compléments alimentaires dans la recherche scientifique. Ce prix vient rappeler, s'il en est besoin, l'évidence que la science est au cœur de notre filière et de l'activité de ses entreprises. Décernée avec une société savante, cette récompense illustre également le travail mené par Synadiet auprès des professionnels de santé et de la recherche. Alors que les médecins recommandent de plus en plus de compléments alimentaires à leurs patients et que les universités intègrent de manière croissante ces sujets dans la formation des professionnels de santé, Synadiet s'attache à bâtir des ponts entre tous ces acteurs.

QUELS MESSAGES VOULEZ-VOUS TRANSMETTRE À LA FILIÈRE POUR 2024 ?

NC **L'importance de l'action collective.** Synadiet regroupe aujourd'hui près de 300 entreprises de toute taille implantées sur l'ensemble du territoire. C'est en agissant de concert et grâce à l'implication de chaque adhérent que notre filière pourra faire bouger les choses. Si nous pouvons nous féliciter de faire partie d'une filière à mission et de voir les consommateurs plébisciter toujours plus nos produits, les contraintes et les freins sont encore nombreux aux niveaux français et européen. 2024 est une année électorale importante pour l'Europe, à chacun d'entre nous de porter les enjeux et les messages de la filière auprès des élus et des autorités pour plus de prévention et d'innovation.

DD **Avançons ensemble.** Cette année 2023 l'a encore montré, c'est en s'enrichissant de nos forces et expertises mutuelles que nous faisons avancer le secteur. En synergie avec chacun de nos adhérents et aux côtés de nos confrères européens, 2024 nous verra relever les défis de l'Europe et continuer d'accompagner le secteur dans l'excellence qui est la sienne.

La filière des compléments alimentaires, par son cœur d'activité, constitue une véritable filière à mission.

Nicolas CAPPELAERE

Les actualités de 2023

JANVIER

La DGCCRF autorise l'emploi du terme « Probiotiques »

En janvier 2023, la DGCCRF a autorisé officiellement l'emploi du terme « Probiotiques » comme nom de catégorie pour le secteur des compléments alimentaires. Cette autorisation, associée à une mention sur leur contribution à l'équilibre de la flore intestinale, représente une avancée significative pour l'information du consommateur et fait suite à une longue mobilisation de Synadiet. [Voir page 22.](#)

AVRIL

La filière de la santé naturelle se mobilise pour la journée mondiale de la santé

A l'occasion de la journée mondiale de la santé, le 7 avril 2023, Synadiet et ses adhérents se sont mobilisés pour témoigner de leur fierté d'œuvrer en faveur de la santé des consommateurs lors de la campagne de communication « Tous Alliés de Santé Naturelle ».

FÉVRIER

La DGAL prend en charge la déclaration de mise sur le marché des compléments alimentaires

L'année 2023 a vu le transfert de compétences de la sécurité des compléments alimentaires de la DGCCRF à la DGAL. Au sein de cette dernière, le nouveau bureau BEPIAS est ainsi chargé de la gestion des déclarations sous Télécare depuis février 2023 et développe un nouvel outil de déclaration. [Voir page 32.](#)

JUIN

L'Anses rend son avis sur l'application des monographies de plantes médicinales aux compléments alimentaires

En juin 2023, l'Anses a rendu un avis sur la pertinence de l'application des avertissements et recommandations exprimés dans les monographies de plantes de l'EMA aux compléments alimentaires contenant ces plantes. La DGAL a depuis implémenté ces conclusions dans Télécare. [Voir page 32.](#)

AOÛT

L'Adelphé publie un plan de prévention et d'écoconception des emballages ménagers du secteur de la santé

Les entreprises soumises aux filières de responsabilité élargie des producteurs devant élaborer ou s'associer à un plan de prévention et d'écoconception en 2023, Synadiet a travaillé avec l'Adelphé pour concevoir un plan sectoriel dédié aux emballages ménagers du secteur de la santé, concernant notamment les compléments alimentaires. [Voir page 35.](#)

OCTOBRE

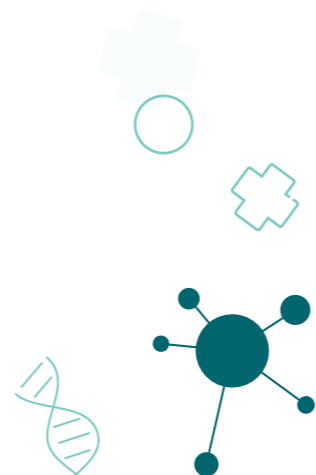
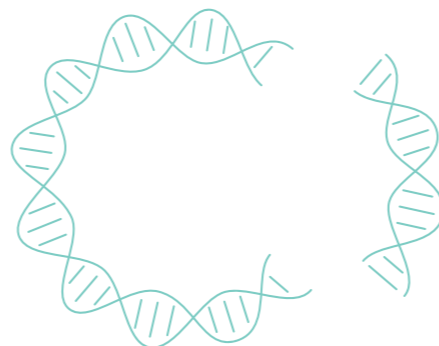
Le Gouvernement classe la vitamine D3 parmi les perturbateurs endocriniens

En application de la loi AGECE, le Gouvernement a publié deux arrêtés qui incluent la vitamine D3 parmi les perturbateurs endocriniens, malgré les nombreuses prises de positions scientifiques et politiques opposées à un tel classement. Synadiet a engagé un recours auprès du Conseil d'État visant à l'annulation de ce classement. [Voir page 29.](#)

DÉCEMBRE

Le Parlement vote l'exonération de certains compléments alimentaires de la cotisation sécurité sociale sur l'alcool

Dans le cadre de son budget 2024, le Parlement a exonéré de la cotisation sécurité sociale les compléments alimentaires contenant de l'alcool éthylique dont l'unité de conditionnement n'excède pas 0,15L. L'exonération de ces produits, déjà exonérés du droit d'accise, fait suite aux discussions de Synadiet auprès des douanes. [Voir page 18.](#)



Une filière engagée

Rapport annuel Synadiet 2023



Emmanuel Blanc Vice-Président de Synadiet

QUEL CHIFFRE ILLUSTRE LA FILIÈRE FRANÇAISE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ?

73% des Français ont consommé des compléments alimentaires en 2023. Dans le même temps, 71% de ces consommateurs se sont vus recommandés ces produits par un professionnel de santé. Cela montre bien l'intérêt fort et croissant pour des produits naturels d'entretien et de prévention santé, de la part des consommateurs comme des professionnels de santé. Le besoin est présent et le recours aux professionnels de santé est fondamental pour assurer la sécurité d'utilisation et l'efficacité des produits. Il s'agit là de deux gages de pérennité pour la filière.

QUELS FREINS VIENNENT AUJOURD'HUI ENTRAVER SON DÉVELOPPEMENT ?

La surtransposition des réglementations européennes. La France a la chance d'avoir une filière dynamique au fort potentiel de développement mais celle-ci est pénalisée par la propension française à sur-transposer et sur-appliquer les réglementations européennes. Alors que la sécurité du consommateur est garantie, ce manque de discernement crée de véritables distorsions de concurrence au sein même des pays européens, entre eux, mais aussi suivant les secteurs d'activité.

QUELLES SONT LES ATTENTES DE LA FILIÈRE VIS À VIS DES POUVOIRS PUBLICS ?

Une prise de conscience. Une écoute attentive des pouvoirs publics est nécessaire pour qu'ils puissent prendre pleinement conscience de l'intérêt de notre secteur à la fois en termes de santé et d'économie. En levant les freins évoqués, un cadre réglementaire stable, harmonisé et favorable à l'innovation créerait 18 000 emplois supplémentaires en France dans notre filière d'ici 2030.

QUELS ENJEUX SE DESSINENT POUR LE FUTUR ?

Deux enjeux majeurs se dessinent au sein de notre filière. D'abord, l'adhésion des professionnels de santé à nos produits. Si celle-ci augmente, il reste des a priori ou des incompréhensions qu'il convient de lever. Ensuite, fédérer l'ensemble des acteurs directs et indirects de notre filière pour lever les freins qui entravent la culture de la prévention dont tant de Français ont besoin. C'est ce à quoi Synadiet travaille quotidiennement en s'appuyant sur l'implication de chacun de ses adhérents.



Une filière qui se structure

Accompagner ses adhérents

Synadiet met à la disposition de ses adhérents de nombreux outils et services afin de les former, les informer et les accompagner.

Différents **bulletins de veilles** sont régulièrement communiqués afin de relayer les actualités du secteur. Chaque semaine, les « Weekly News » font état des nouvelles réglementaires et politiques du secteur tandis que les « Veilles médias » épluchent les communications relatives aux compléments alimentaires dans la presse et, depuis cette année, sur les réseaux sociaux. L'information aux adhérents a également été renforcée par un nouveau bulletin de veille économique trimestriel qui explore les

Avec près de 300 entreprises adhérentes œuvrant en faveur d'une santé naturelle, Synadiet participe activement à la structuration de cette filière engagée. **Fédérer et accompagner ces acteurs est au cœur de sa raison d'être.**

tendances économiques et de consommation du secteur.

Synadiet **répond également aux questions réglementaires** de ses adhérents et leur délivre des certificats de vente libre afin de les accompagner dans la conception et la vente de leurs compléments alimentaires.

Au cours de l'année, **4 formations et 8 webinaires** ont été organisés ainsi que des événements favorisant les échanges et la convivialité, tels que les afterworks ou les rencontres Synadiet qui se sont déroulées à Lyon cette année.

Les outils & services Synadiet en 2023



Un nouveau site internet

En 2023, Synadiet s'est doté d'un nouveau site internet, repensé et enrichi. Avec lui, Synadiet a amélioré l'expérience utilisateur de ses adhérents en leur fournissant davantage de services et d'outils : annuaire consolidé, recherche facilitée parmi les publications, possibilité de commander en ligne un certificat ou de s'inscrire directement à un événement, renforcement de l'espace emploi, etc.



Fort de nouveaux contenus pédagogiques et accessibles, Synadiet se place en interlocuteur de référence à destination du grand public soucieux de s'informer sur les compléments alimentaires. En revenant sur les enjeux de la filière, il se présente également comme un apporteur de solutions auprès des pouvoirs publics.

Synadiet participe à la structuration de la filière PPAM

65 000 hectares sont consacrés à la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France*

La filière française des compléments alimentaires à base de plantes est en plein développement.

La catégorie des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) couvre 65 000 hectares en France. Le chiffre d'affaires généré par la production de PPAM a augmenté de 85% en 25 ans. Cependant, **cette filière en fort développement est encore morcelée au niveau national, sans interprofession et action unifiée pour promouvoir son développement.** Parce que nous sommes convaincus qu'une filière française de qualité est indispensable au succès du secteur des compléments alimentaires, Synadiet participe, aux côtés de Phytolia et de nombreux autres syndicats et associations, à l'émergence d'une interprofession de la filière PPAM. En 2023, la faisabilité de ce projet a été confirmée et a fait l'objet de nombreux échanges avec la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). Ce projet réunit ces différentes structures de l'amont et de l'aval autour des mêmes objectifs.

- Renforcer la place de notre filière PPAM dans l'agriculture française et sur le marché international.
- Créer un fonctionnement basé sur l'engagement et la synergie entre les organismes, en travaillant la cohérence, la complémentarité pour servir l'intérêt général.
- Construire une organisation qui rende la filière encore plus audible (cohésion de nos sous-filières) pour faire poids.
- Disposer d'un observatoire et d'indicateurs économiques pour permettre à la filière d'être réactive pour défendre ses intérêts.

Ce groupe de travail des membres fondateurs doit maintenant rédiger le cadre formel de cette interprofession et enfin un dossier de reconnaissance auprès des services du ministère de l'Agriculture sera créé. En 2024, Synadiet continuera donc de s'investir sur ce sujet.

2023, une année avec Synadiet



MARS

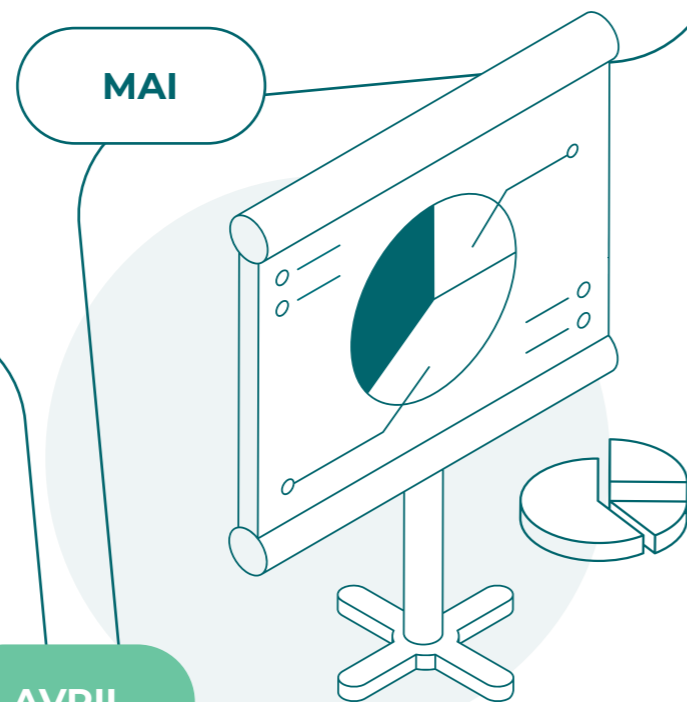
Synadiet réunit ses adhérents pour son assemblée générale

Le 28 mars 2023, les près de 300 entreprises membres de Synadiet se sont réunies à Paris pour son assemblée générale. Ponctuée de temps de networking, la journée s'est organisée autour de quatre tables rondes auxquelles ont notamment participé la DGAL, l'Adelphé, l'EHPM et Be-Sup, sur l'évolution de la réglementation, la transition écologique et sanitaire, le marché des compléments alimentaire ainsi que la conjoncture européenne.

Synadiet participe à Vitafoods

Du 9 au 11 mai, Synadiet était présent au salon Vitafoods à Genève, au sein du pavillon français organisé par Business France. Un cocktail organisé par Synadiet a été l'occasion de recevoir et mettre en relation nos adhérents présents lors de cet événement.

MAI



AVRIL

L'observatoire des compléments alimentaires confirme la croissance du secteur

Début avril, Synadiet a publié l'observatoire 2023 des compléments alimentaires. Le secteur des compléments alimentaires génère 2,6 Md€ de chiffre d'affaires en 2022 avec une croissance de 3%.

JUILLET

Synadiet promeut la prévention santé

Avec la publication d'une nouvelle étude médico-économique consacrée au rôle de la vitamine D et du calcium dans la santé osseuse et l'organisation d'un déjeuner politique sur le thème de la prévention santé avec Serge Guérin, Synadiet a mis l'accent sur la prévention santé en ce mois de juillet 2023.



OCTOBRE

Synadiet, partenaire du salon Natexpo

Du 22 au 24 octobre, Synadiet a animé trois jours durant le forum des compléments alimentaires organisé au sein du salon international des produits biologiques, NATEXPO, au parc des expositions de Paris Nord Villepinte.

SEPTEMBRE

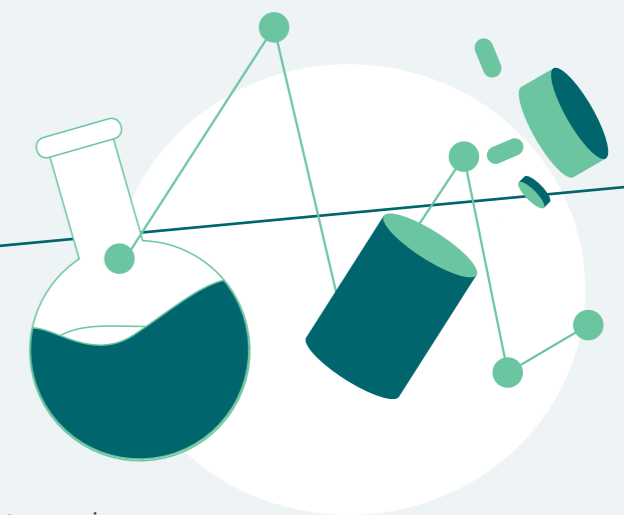
Synadiet retrouve ses adhérents à Lyon

Pour la rentrée de septembre 2023, Synadiet est allé vers ses adhérents lors d'une journée de rencontres et d'échanges à Lyon. Après un tour d'horizon des problématiques de la filière, des ateliers thématiques ont permis la formulation de propositions sectorielles sur les enjeux de financement, de marché et de réglementation.

DÉCEMBRE

Synadiet prime la recherche

A l'occasion des Journées francophones de nutrition, Synadiet a remis son premier prix de thèse conjoint avec la Société française de nutrition, le 7 décembre à Marseille. Il récompense la prise en compte des compléments alimentaires dans la recherche fondamentale et appliquée.



En 2023, un conseil d'administration engagé

Le bureau



Nicolas CAPPELAERE

Président de Synadiet et Vice-Président de la Fédération Européenne EHPM (représentant de Synadiet)
(Laboratoires INELDEA)



Emmanuel BLANC

Vice-Président
(Laboratoires BOIRON)



Christelle CHAPTEUIL

Vice-Présidente
(Laboratoires JUVA SANTÉ)



Philippe LARATTE

Vice-Président et Trésorier
(ANOE SAS)



Christophe RIPOLL

Vice-Président et Secrétaire
(NATINOV)



Valérie de BOURAYNE

(KEMIN NUTRITION AND HEALTH)



Amélie DENIS

(FOODCHAIN ID)



Emilie FAURE

(NOAO SA – ENSEIGNE AKEO)



Gontran GAILLOT

(BECARRE NATURAL)



Marie-Pascale LEGRAND

(CGD – Laboratoires YALACTA)



Sylvain LÉVET

(NATURACTIVE PIERRE FABRE)



Thomas PAUQUAI

(PILEJE)



Léa PERTUSA

(Laboratoires SVM)



Anne SERRAULT

(VIT'ALL+)



David TOURNAY

(NETLAB PHARMA)

L'équipe au service de ses adhérents



Delphine DUPONT

Directrice générale



Aude AZNAR

Responsable scientifique



Claire GUIGNIER

Responsable des affaires publiques et de la communication



Sophie LEHOUX

Responsable administrative



Élodie VEYRET

Responsable des affaires réglementaires



Julie DOMAN

Assistante relation adhérents et web



Guillaume MIQUEL

Chargé des affaires publiques et de la communication



Maryline NOGENT

Secrétaire comptable



Lucas VANDENSRICK

Chargé des affaires réglementaires

Après 8 et 42 années de bons et loyaux services au sein de Synadiet, Maryline et Sophie ont pris une retraite bien méritée en janvier 2024. De nouvelles recrues viendront enrichir l'équipe.

Informers les consommateurs

Rapport annuel Synadiet 2023



Émilie Faure Administratrice de Synadiet

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES ENJEUX AUTOUR DES ALLÉGATIONS ?

La question des allégations – ce qu'un produit peut dire sur son action – est cruciale et la réglementation actuelle ne permet pas une bonne information du consommateur. Encore récemment remis en cause dans le cadre des allégations de santé, l'usage traditionnel des plantes est pourtant utilisé pour justifier les allégations sur d'autres produits. En parallèle, la réglementation standardise la communication des marques du fait d'une liste fermée d'allégations utilisables, tout en freinant l'innovation à cause de procédures d'évaluation inadaptées aux spécificités de produits naturels. Une telle situation limite l'information des consommateurs et prend ainsi le risque de les pousser à chercher eux-mêmes des informations sur les plantes pouvant conduire à des mésusages ou s'orienter vers des produits étrangers qui, sur internet, ne respectent pas les standards de qualité et de sécurité européens.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR SYNADIET ?

Un modèle d'allégations graduées porté par Synadiet et l'EHPM. Dans ce modèle, qui prend en compte l'usage traditionnel des plantes, la force de l'allégation est proportionnelle à la force de la preuve. Cela permet ainsi de renforcer l'information du consommateur et de lui assurer que l'information qui lui est donnée soit proportionnée aux preuves scientifiques disponibles. Pour les plantes, la situation sur les allégations est bloquée depuis 14 ans sans que les pouvoirs publics européens n'aient jusque-là avancé de solution. Cela ne peut durer. 2024 verra l'élection d'un nouveau Parlement européen et d'une nouvelle Commission. Il est temps que la prochaine législature se saisisse de ce sujet.

UN MOT POUR DÉCRIRE LE MARCHÉ DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ?

Résilience. Porté par les consommateurs, le marché continue de croître chaque année depuis plus de dix ans et ce quel que soit le contexte économique.

QUELLES SONT AUJOURD'HUI LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS ?

Les Français portent une attention croissante à leur santé et sont de plus en plus désireux d'en être acteur. C'est cette tendance sociétale de fond qui explique la hausse continue du marché depuis le début de la décennie 2010. L'efficacité - dont témoigne la forte augmentation des consommateurs réguliers - et la naturalité sont les principaux déterminants d'achat des compléments alimentaires. Ces produits de santé naturelle viennent répondre aux besoins des Français, en quête de produits responsables pour entretenir leur santé et entrer dans une démarche active de prévention santé.



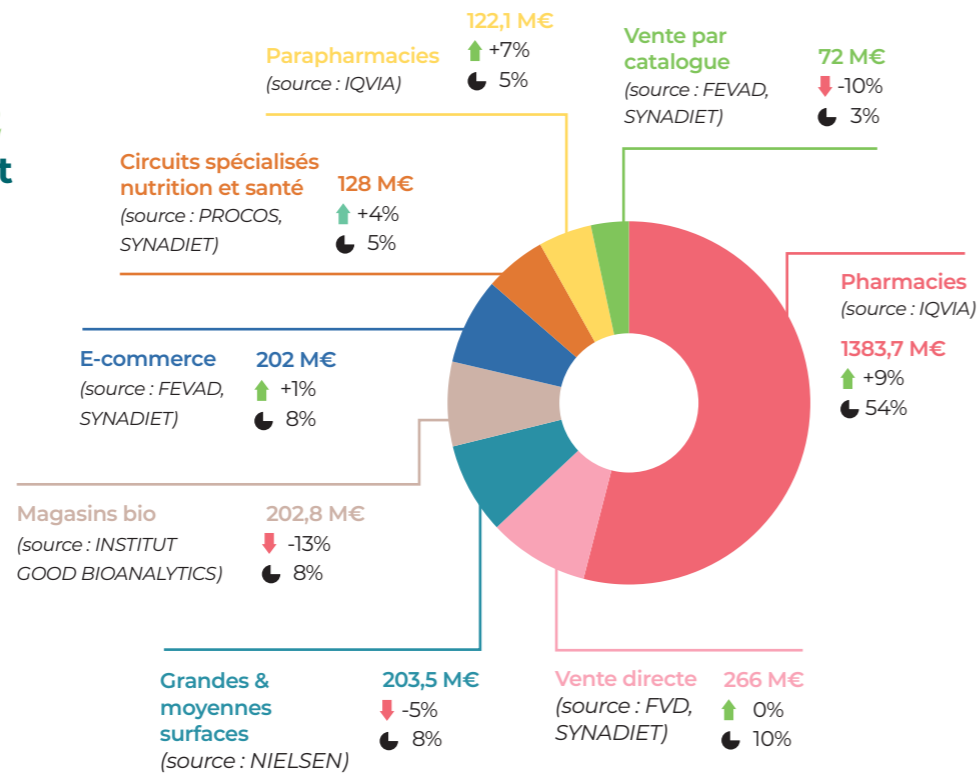
Un marché résilient

Le marché des compléments alimentaires en 2022 Répartition par circuit de distribution

↑ ↓ Croissance 2022 vs 2021
 ⬇ Part de marché

2,6 Md€
 +3% de croissance vs 2021

Ancrés dans les pratiques de santé des Français, la consommation et le marché des compléments alimentaires progressent en France de manière continue depuis plus de 20 ans. L'année 2023 n'a pas fait exception. Quel bilan pour l'année passée ? Quelles perspectives économiques ? Synadiet fait le point.



Une fiscalité qui évolue

En 2023, Synadiet s'est fortement mobilisé pour défendre le maintien du taux réduit de TVA

5,5%

applicable aux compléments alimentaires.

Cette remise en question du taux réduit faisait suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (affaire C-331/19). Cette forte mobilisation et de nombreux échanges avec l'administration fiscale ont permis la publication d'une nouvelle version du Bulletin officiel des finances publiques en août 2023 qui tient compte des demandes formulées par Synadiet.

Le taux réduit de TVA est ainsi maintenu pour la quasi-totalité des compléments alimentaires, seuls les compléments alimentaires aphrodisiaques étant identifiés comme ne relevant pas du taux réduit.

Par ailleurs, Synadiet a obtenu l'exonération de la cotisation sécurité sociale des compléments alimentaires déjà exonérés du droit d'accise sur l'alcool. Cette demande sectorielle, défendue auprès des douanes, a été entendue et intégrée à la loi de finances pour 2024 (article 111). Cette exonération est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et concerne les compléments alimentaires contenant de l'alcool éthylique et dont l'unité de conditionnement n'excède pas 0,15 L. Synadiet poursuit également ses échanges avec l'administration dans l'objectif d'alléger la charge administrative pesant sur les entreprises entrepositaires agréées.



Des produits ancrés dans les pratiques de santé des Français

La santé reste une préoccupation primordiale pour les Français et seuls 12% d'entre eux se déclaraient en bonne santé au début de l'année 2023. Forts d'une attention accrue portée à leur santé, les Français ont ainsi intégré les compléments alimentaires à leurs pratiques de santé, comme en témoigne la hausse de leur consommation. L'année 2023 voit d'ailleurs une augmentation notable de 7 points de la part de consommateurs réguliers de compléments alimentaires. Autre témoignage d'intérêt, les compléments alimentaires sont envisagés comme les produits les moins dé-consommés par les Français dans un contexte économique difficile marqué par l'inflation.

73%

des Français ont confiance dans les compléments alimentaires

+7 points

de consommateurs réguliers par rapport à 2021

Des produits conseillés par les professionnels de santé et l'entourage

L'implication des professionnels de santé et le bouche à oreille ressortent, en outre, comme les principales raisons de consommation des compléments alimentaires. La très grande majorité des consommateurs déclarent ainsi avoir reçu conseil :

d'un professionnel de santé **71%**

ou d'une personne de son entourage **29%**

avant de consommer un complément alimentaire.

Des produits plébiscités pour leur utilité et leur naturalité

Alors que la santé reste l'une des principales préoccupations des Français, la naturalité et l'utilité des compléments alimentaires constituent les principales raisons de leur consommation. D'où l'attention portée par les consommateurs à l'absence d'additif, l'origine française des produits ou l'impact environnemental de leur fabrication.

Les principaux critères de choix au moment de l'achat sont :

78% Le caractère naturel du produit

77% L'utilité du produit

72% L'absence d'additifs

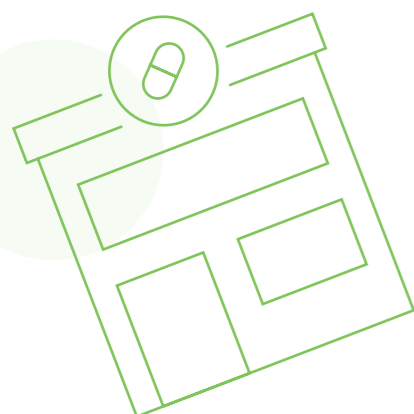
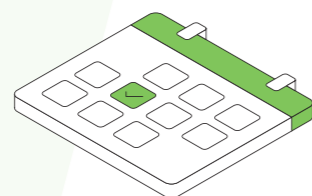
Les premières tendances 2023

Une consommation **en hausse**

72,7%

des Français ont acheté des compléments alimentaires entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit plus de 2 points de plus que l'année dernière¹



4 circuits **en hausse**

64,3%

EN PHARMACIE

64,3% des Français ont acheté des compléments alimentaires en pharmacie entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit 2,6 points de plus qu'au cours de l'année précédente¹

7%

de croissance en valeur à fin décembre 2023 (CAM)²

17%

EN GRANDES SURFACES

17% des Français ont acheté des compléments alimentaires en grandes surfaces alimentaires entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit 0,3 point de plus qu'au cours de l'année précédente¹



11,7%

SUR INTERNET

11,7% des Français ont acheté des compléments alimentaires sur internet entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit 1,1 point de plus qu'au cours de l'année précédente¹



1 circuit **en baisse**

4,1%

EN MAGASINS SPÉCIALISÉS

4,1% des Français ont acheté des compléments alimentaires en magasins spécialisés entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit 1,8 point de moins qu'au cours de l'année précédente¹



7,7%

EN PARAPHARMACIE

7,7% des Français ont acheté des compléments alimentaires en parapharmacie entre octobre 2022 et septembre 2023

Soit 0,9 point de moins qu'au cours de l'année précédente¹

3%

de croissance en valeur à fin décembre 2023 (CAM)²



Bien informer le consommateur : l'enjeu des allégations

Probiotiques : on peut enfin le dire

Le début d'année 2023 a été marqué par l'autorisation officielle par la DGCCRF de l'emploi du terme « Probiotiques » pour le secteur des compléments alimentaires en tant que nom de catégorie. Ce changement de doctrine fait suite à de nombreuses années de mobilisation de Synadiet pour défendre l'utilisation du terme, notamment à travers la rédaction de Guidelines portant sur une utilisation efficace et sécurisée des probiotiques démontrant ainsi le sérieux du secteur. Au-delà de l'autorisation du terme, la

Le sujet des allégations reste une question centrale pour une bonne information des consommateurs soucieux de prendre soin de leur santé. Si l'année 2023 a vu quelques avancées en la matière, l'enjeu reste de taille.



DGCCRF permet de l'associer à une mention portant sur leur contribution à l'équilibre de la flore intestinale. La DGCCRF fixe également un certain nombre de critères à respecter pour utiliser ce terme. Cette autorisation représente une avancée significative pour notre secteur permettant ainsi une information claire des consommateurs.

L'Europe se penche sur les allégations

En juin 2023, le Parlement européen a débuté l'examen d'un projet de résolution sur la mise en œuvre du règlement 1924/2006 sur les allégations nutritionnelles et de santé. Votée en janvier 2024, cette résolution, qui n'est pas juridiquement contraignante, revient notamment sur la question des allégations en attente pour les plantes. Alors que 75% des compléments

alimentaires vendus en France contiennent des plantes, pouvoir informer précisément les consommateurs sur leurs bienfaits est primordial pour notre filière. Dans ce contexte, Synadiet et l'EHPM continuent de promouvoir auprès des députés européens une approche graduée des allégations plantes prenant en compte les données d'utilisation traditionnelle. Un

tel modèle permettrait enfin d'informer correctement le consommateur pour un choix éclairé lors de l'acte d'achat.

Allégations plantes : un modèle pour leur justification

En plus de défendre une approche graduée des allégations plantes au niveau européen, Synadiet a également travaillé au niveau français afin d'accompagner les opérateurs dans la justification de ces allégations. En effet, dans son outil publié en juin 2022 et portant sur l'utilisation des allégations plantes en attente, la DGCCRF avait souligné l'obligation de détenir des dossiers pour justifier scientifiquement ces allégations. Elle avait également annoncé des travaux visant à définir les exigences concernant le contenu attendu pour ces dossiers.

Afin d'accompagner au mieux les opérateurs sur le sujet, Synadiet a mobilisé un groupe de travail en collaboration avec d'autres secteurs utilisant également les allégations plantes en attente pour construire et porter un modèle commun. L'objectif est de proposer des lignes directrices pour justifier les allégations plantes en attente en s'appuyant sur les pratiques terrain et en permettant de défendre la prise en compte des données de tradition. Ce modèle commun sera présenté à la DGCCRF au premier trimestre 2024.

Un porte-parole du secteur qui s'adresse aussi au grand public

Depuis deux ans, Synadiet communique directement auprès du grand public avec ses comptes Mes alliés de santé naturelle sur Facebook et Instagram ainsi que sur son compte LinkedIn Synadiet. Ces comptes proposent un contenu pédagogique sur les compléments alimentaires et les produits de santé naturelle, forts de collaborations avec des professionnels de santé et des influenceurs. Cela nous permet directement de toucher les consommateurs soucieux de prendre soin de leur santé et désireux d'en savoir plus sur les compléments alimentaires. Témoin de l'intérêt des consommateurs pour ces produits, la communauté fédérée autour de Synadiet ne cesse de croître, avec plus de 27 000 abonnés supplémentaires au cours de l'année 2023.

La France lutte contre les dérives en santé

En France, le législateur a souhaité lutter contre certaines dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, notamment en matière de santé. La loi du 9 juin 2023 sur l'influence commerciale leur interdit ainsi la promotion de certaines pratiques ou produits présentés comme « comparables, préférables ou substituables » aux procédés thérapeutiques. La mobilisation de Synadiet et de ses membres, en montrant aux parlementaires le sérieux de la filière et l'intérêt de ses produits, a permis que les compléments alimentaires ne fassent pas l'objet de restriction quant à leur publicité sur les réseaux sociaux.

Les dérives en santé concernent également les dérives sectaires, sujet sur lequel Synadiet a pu échanger avec les pouvoirs publics, notamment la ministre déléguée à la Santé Agnès Firmin-Le Bodo en novembre 2023. Examiné par le Parlement à partir du mois de décembre 2023, le projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires porte également une attention particulière aux discours en santé, le Gouvernement voulant créer un nouveau délit de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour la santé. Si la Sénat a rejeté une telle mesure jugée attentatoire des libertés d'expression et de choix des soins, l'Assemblée nationale examinera le texte en février 2024.



Innover pour plus de prévention

Rapport annuel Synadiet 2023



Christelle Chapeuil Vice-Présidente de Synadiet

QUELLE PLACE OCCUPE ACTUELLEMENT LA PRÉVENTION SANTÉ DANS NOTRE SOCIÉTÉ ?

Notre système de santé est actuellement confronté à deux problématiques complexes : l'évolution du système de prise en charge des soins et le vieillissement de la population. Sans développement et structuration de parcours de prévention santé, nous ne parviendrons pas à maintenir l'excellence du système de soins français et son accessibilité au plus grand nombre. La santé a un coût, et il est important que les citoyens français en prennent pleinement conscience et participent à cet effort en prenant leur responsabilité dans l'entretien de leur capital santé. Beaucoup d'entre eux l'ont déjà à l'esprit, et il reste à organiser le tout.

UN CHIFFRE POUR ILLUSTRER LE RÔLE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES DANS LA PRÉVENTION SANTÉ ?

71% des consommateurs en ont entendu parler par des professionnels de santé (Harris 2023). Cela montre bien que la filière de prévention s'organise indirectement.



QUELS SONT LES FREINS À L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ?

Les barrières réglementaires et cognitives. La réglementation est nécessaire et souhaitable pour cadrer un marché, d'autant quand il concerne la santé. Toutefois, les suspicions de risques, la non-compréhension des produits et des enjeux font que l'approche réglementaire gagnerait à être plus proportionnée et adaptée à notre secteur. Nous ne sommes pas des médicaments et pour autant nous jouons un rôle dans la santé : celui de préserver un état d'équilibre physiologique, de combler certaines déficiences et d'apporter un confort de vie.

Les barrières cognitives viennent souvent de la méconnaissance de notre profession, qui tend à assimiler les compléments alimentaires soit à des médicaments, soit à des produits fantaisistes, ou pire à des produits mensongers ou dangereux. La méconnaissance et la méfiance poussent en général à interdire ce que l'on ne maîtrise pas ou à mettre un cadre non adapté. L'innovation, la recherche, l'exportation, en sont de fait affectées.

UN MOT POUR SYMBOLISER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ?

Universel. Aujourd'hui, dans la plupart des pays développés, et notamment du fait d'un système de santé qui n'est pas gratuit, les consommateurs utilisent des compléments alimentaires et malgré les différences culturelles, on retrouve le même type de besoins, qui ne trouvent pas forcément leur réponse dans une solution médicamenteuse. Cela montre bien que la prévention santé est en marche partout.

Une filière engagée pour l'innovation

La filière des compléments alimentaires réunit des entreprises au savoir-faire de pointe et au fort potentiel de développement et d'innovation. Qu'il s'agisse du développement de nouvelles techniques d'extraction, de la découverte de nouveaux ingrédients ou de l'étude des plantes, l'innovation est au cœur de l'identité de tout notre secteur.

Synadiet continue d'accompagner ses adhérents en ce sens et de promouvoir un cadre réglementaire favorable à l'innovation.

Soutenir l'innovation et la recherche

Afin de soutenir la recherche et l'innovation dans le secteur des compléments alimentaires et dans le monde académique, Synadiet s'est associé à la Société française de nutrition pour créer un **prix de thèse de 5 000€ afin d'encourager et de récompenser la prise en compte des problématiques relatives aux compléments alimentaires dans les travaux de recherche en nutrition-santé.** Cette année, il a été décerné le 7 décembre à l'occasion

des Journées francophones de nutrition à Anaïs Rousseaux, docteure en immunologie, pour ses travaux sur la prévention de l'allergie alimentaire chez la descendance par une supplémentation maternelle avec un oligosaccharide du lait.

Dans la même ambition d'accompagner l'innovation et de favoriser les partenariats entre les acteurs de l'industrie et de la recherche, Synadiet a participé à la journée technique «**De la plante**

au complément alimentaire: le potentiel de l'innovation», organisée le 3 octobre 2023 au Centre universitaire méditerranée de Nice par le pôle de compétitivité Innov'Alliance. Partenaire de cet événement, Synadiet y a exposé les enjeux et les perspectives d'innovation de la filière auprès des élus, chercheurs et entreprises du secteur présents.

L'organisation d'un **webinaire consacré au financement de l'innovation** ainsi que la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux Rencontres Synadiet de Lyon ont complété ces actions de soutien à l'innovation.

Novel Food : une réglementation qui continue de freiner l'innovation

Malgré le potentiel d'innovation de la filière, celle-ci reste freinée par la mise en œuvre de certaines réglementations. Si l'objectif du règlement Novel Food est de promouvoir l'innovation en autorisant de nouveaux ingrédients sur le marché après évaluation de leur sécurité, **l'utilisation détournée qui en est faite en fait un réel obstacle pour les opérateurs.** En 2023, la Belgique a offert un exemple concret de ce détournement avec la remise en cause d'ingrédients ayant fait preuve de leur sécurité et présents sur le marché depuis de nombreuses années. A la suite de l'action d'une entreprise pharmaceutique visant à bloquer le marché du complément alimentaire, **les autorités**

belges ont ainsi remis en cause le statut de 34 plantes et parties de plantes pourtant autorisées depuis de nombreuses années par arrêté. Synadiet a participé à la mobilisation organisée par sa consœur belge, Be-Sup. En parallèle, aux côtés de l'EHPM, elle sensibilise les autorités et élus français ainsi que la Commission européenne sur la menace que fait peser ce type d'action pour notre secteur. Les élections européennes de 2024 seront l'occasion de revenir sur la nécessité de revoir le règlement Novel Food pour qu'il stimule enfin l'innovation tout en continuant de garantir la sécurité des consommateurs.

CBD : une situation qui évolue

En France, la situation du CBD, sujet emblématique de la problématique Novel Food, a connu une évolution en 2023. Poussée par une demande croissante des consommateurs et la multiplication de l'offre, la DGAL a lancé au début de l'année 2023 un premier plan de contrôle visant les produits à base de CBD. L'objectif est de réaliser un nettoyage ciblé du marché en retirant les produits qui présenteraient un danger pour les consommateurs. 16 rappels produits ont ainsi eu lieu en 2023. Sont visées les denrées alimentaires, dont les compléments alimentaires, présentant **une teneur en CBD supérieure à 20% et/ou conduisant à une dose journalière supérieure à 50 mg de CBD, ou une dose journalière en THC entraînant un dépassement la dose de référence aigüe (ARfD) définie par l'EFSA (1µg / kg de poids corporel), ou encore des allégations thérapeutiques.**

Bien que le CBD reste officiellement un Novel Food non-autorisé, la DGAL a également **ouvert la possibilité aux opérateurs de déclarer sous Télélcare leurs compléments alimentaires à base de CBD non visés par le plan de contrôle.** La mise

sur le marché de ces produits demeure donc une prise de risque qui incombe aux opérateurs.

Dans l'attente d'un avis de l'EFSA sur le CBD, prévu courant 2024, Synadiet s'est réjoui de l'ouverture que constitue ce plan de contrôle qui permet aux opérateurs de répondre aux besoins des consommateurs tout en garantissant leur sécurité. Aux côtés des acteurs du chanvre, Synadiet défend le potentiel de la France qui pourrait devenir un leader du CBD, dont le marché national pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros dès 2030.

10%

des Français ont consommé du CBD en 2023

Source : Santé publique France

Un cœur de métier : la prévention santé

Les compléments alimentaires sont des produits de prévention et d'entretien de la santé et font partie intégrante des outils permettant aux citoyens et aux professionnels de santé de mettre en place une démarche de maintien en bonne santé.



Regroupant des acteurs de la prévention, Synadiet plaide pour que le système de santé Français marche sur ses deux jambes : le soin et l'entretien de la santé.

Des études et des rencontres pour valoriser la prévention

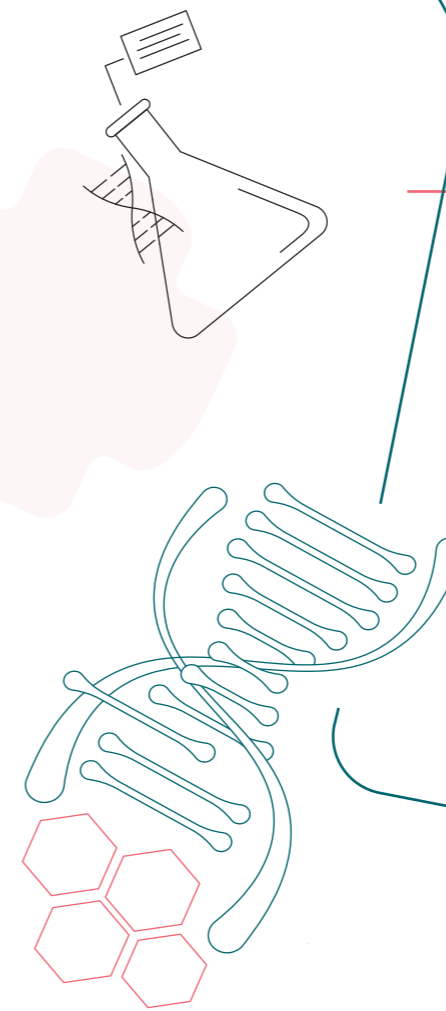
En publiant sa **huitième étude médico-économique** en juillet 2023, Synadiet a continué d'objectiver et de valoriser les bénéfices sanitaires et financiers de la prévention santé et le rôle que peut y jouer le complément alimentaire.

Cette étude a montré l'intérêt de la supplémentation en calcium et vitamine D pour la santé osseuse au cours du vieillissement : 40 000 fractures annuelles auraient pu être évitées chez les Françaises de plus de 50 ans grâce à une telle supplémentation, permettant ainsi une économie de 310 millions d'euros de dépenses de santé à la collectivité.

De tels chiffres sont des indicateurs très encourageants venant illustrer l'intérêt des compléments alimentaires pour une meilleure santé du plus grand nombre.

Dans le même objectif de promotion de la prévention auprès des pouvoirs publics, Synadiet a également réuni son Club Prévention et Bien-être le 12 juillet. **Autour du sociologue de la santé Serge Guérin, une quinzaine de parlementaires et de représentants de think tanks ont pu échanger sur le rôle des compléments alimentaires et des pratiques complémentaires pour une santé intégrative.** La sensibilisation des élus et des pouvoirs publics aux enjeux de la filière des compléments alimentaires est en effet au cœur des missions de Synadiet.

Qu'il s'agisse de membres de l'administration, du Gouvernement, de conseillers ministériels, de parlementaires français et européens, **Synadiet a échangé avec plus d'une quarantaine de personnes en 2023.** Le syndicat a notamment été reçu par la ministre déléguée à la Santé Agnès Firmin-Le Bodo le 8 novembre 2023 afin d'évoquer la place du complément alimentaire dans la prévention et les enjeux réglementaires qui l'entourent.



Synadiet interroge les médecins généralistes

En 2023, Synadiet a réalisé une campagne d'enquête téléphonique auprès de médecins généralistes pour caractériser leur niveau de connaissance des compléments alimentaires et leurs attentes en matière d'information. Les données issues des 372 médecins interrogés sont maintenant analysées afin de proposer des contenus adaptés, tant sur les sujets traités (sécurité, efficacité, encadrement...) que sur la forme (presse spécialisée, publication scientifique...). Ces actions viendront renforcer la compréhension des produits et du secteur par ces prescripteurs.

Vitamine D : un détournement de l'information sur les perturbateurs endocriniens

En octobre 2023, le Gouvernement a publié au Journal officiel trois arrêtés relatifs au classement et à l'information sur le caractère perturbateur endocrinien de certaines substances. Malgré de nombreuses actions scientifiques et politiques, ainsi que des observations transmises lors de la consultation TRIS par l'Allemagne, la Hongrie, l'Espagne et la Commission européenne, **le cholécalciférol (vitamine D3) y demeure listé en tant que perturbateur endocrinien.**

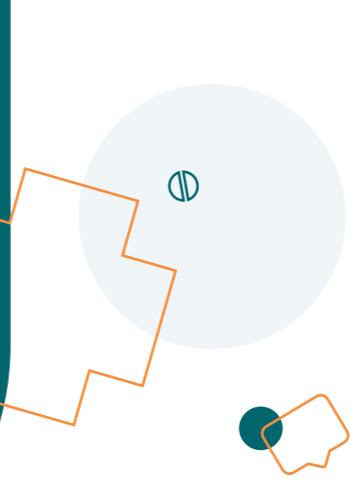
Alors que la carence en vitamine D reste un problème de santé publique, un tel classement fait peser une vraie menace pour la prévention santé. Engagé pour faire reconnaître l'importance de la vitamine D pour la santé et l'absence de perturbation

endocrinienne aux doses autorisées dans les compléments alimentaires, **Synadiet, aux côtés d'autres organisations professionnelles concernées, a intenté un recours en justice contre le classement du cholécalciférol.**

Fin novembre, des recours en référé-suspension et au fond ont ainsi été engagés contre l'arrêté listant le cholécalciférol comme perturbateur endocrinien et, de fait, contre l'arrêté « modalité » pour annuler la mention associée. Ces recours s'appuient notamment sur des expertises scientifiques et toxicologiques qui viennent confirmer l'absence de propriété de perturbation endocrinienne de la vitamine D aux doses autorisées. Le jugement au fond sera rendu par le Conseil d'État d'ici l'automne 2024.

Réussir la transition qualité

Rapport annuel Synadiet 2023



David Tournay Administrateur de Synadiet

QUEL MOT POUR DÉCRIRE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ?

Kafkaïen. Nous faisons face à une omniprésence de la réglementation, qui diminue de plus en plus la liberté que nous avons de choisir les plantes que nous pouvons utiliser, mais également les mots que nous pouvons utiliser pour en parler aux consommateurs. Notre vivier de plantes et de substances diminue, l'incertitude plane avec des décisions brutales et unilatérales de placer en Novel Food des extraits utilisés sans effet secondaire en Europe et dans le monde depuis des décennies.

QUELS SONT LES ENJEUX EN TERMES DE QUALITÉ ?

Ils sont doubles : notre mission est de proposer aux consommateurs des produits efficaces, sûrs... et donc des ingrédients de qualité. Une bonne politique qualité permet d'éviter la fraude et les ingrédients médiocres. Mais il faut également faire avec la surqualité imposée par la réglementation, avec des contaminants et des molécules de plus en plus nombreux à surveiller. Ces analyses coûtent cher et désorganisent la chaîne de production (augmentation des délais, ruptures de matières...). Dans une période où l'inflation est déjà forte et durement ressentie par le consommateur, le risque est important que ce dernier se détourne vers des produits étrangers de moindre qualité, voire dangereux, car moins chers ! L'inverse de ce que les régulateurs recherchent avec leur politique.

QUELLES ACTIONS SYNADIET A-T-IL MIS EN PLACE POUR ACCOMPAGNER LA FILIÈRE DANS CE DOMAINE ?

Nous avons mis en place de nombreuses voies d'action : définition d'une charte qualité régulièrement mise à jour, pour aider les adhérents à maîtriser les risques tant qualité que réglementaires. Nous avons également des groupes de travail qui développent des outils plus spécifiques : le groupe extraits, par exemple, qui éditera un guide permettant d'avoir de meilleurs réflexes pour choisir des ingrédients de qualité ; le groupe contaminants et pesticides, que j'anime, qui fait le point sur l'évolution des normes, et qui a pour but de présenter les arguments les plus efficaces aux politiques et administrations que nous rencontrons, pour supprimer ou atténuer les contraintes inutiles.

QUELLE PLACE POUR LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES DANS LA TRANSITION CLIMATIQUE ?

Les compléments alimentaires ont toute leur place dans cette transition. Les produits sont plébiscités par les consommateurs et nous avons un impact sur le climat, que ce soit par les ingrédients ou l'emballage. Il faut donc travailler sur une augmentation des ingrédients d'origine française et augmenter les ponts avec nos agriculteurs, pour éviter de faire venir de trop loin des plantes qui poussent en France ou chez nos voisins. Un exemple parmi d'autres : il existe des plantations de thé en Espagne et même en France ! Pour l'emballage, le verre ou le PET recyclé sont des alternatives intéressantes.

Un paysage réglementaire qui évolue

L'année 2023 a vu une réorganisation significative du paysage réglementaire des compléments alimentaires en France avec le transfert de compétences de la sécurité des compléments alimentaires de la DGCCRF vers la DGAL avec la création du nouveau bureau BEPIAS dédié. La DGCCRF conserve, quant à elle, ses compétences en matière de loyauté du consommateur.

Comme représentant de la filière, Synadiet est un interlocuteur clé de la DGAL dans cette transition réglementaire. Les échanges visent à en assurer la mise en œuvre efficace pour les opérateurs. Porte-parole du secteur, Synadiet participe ainsi activement aux évolutions réglementaires et fait le lien entre le terrain et les autorités afin de remonter les défis rencontrés par les entreprises.



Prendre en compte les monographies de l'EMA avec discernement

Dans ce cadre, Synadiet a interpellé la DGAL à la suite de l'implémentation dans Télécare des conclusions de l'avis de l'Anses relatif à « l'évaluation de la pertinence de l'application des avertissements et recommandations exprimés dans les monographies de plantes médicinales de l'EMA aux compléments alimentaires contenant ces mêmes plantes ». En plus d'avoir relayé les incohérences et erreurs présentes dans ce document, **nous avons défendu la possibilité, au cas par cas, de ne pas apposer sur son produit une précaution d'emploi non pertinente pour un opérateur en fournissant une analyse de risque le justifiant.**

Vers une nouvelle plateforme de déclaration de mise sur le marché

Si la DGAL est chargée de gérer les déclarations de mise sur le marché sous Télécare depuis février 2023, la base actuelle, propriété de la DGCCRF, disparaîtra en janvier 2025. **Dans ce contexte, la DGAL développe un nouvel outil, qui devrait s'appeler Compl'alim, dont le déploiement est prévu à l'automne 2024.** Synadiet a contribué au développement de cette nouvelle plateforme, dont l'objectif est de simplifier l'étape de déclaration en la rendant plus transparente et plus ergonomique. Nous avons ainsi pu faire remonter les besoins et les attentes de la filière lors des consultations menées par la DGAL.

Vous avez été : **53** entreprises à contribuer à notre enquête sur le sujet.

Synadiet est particulièrement attentif à la sécurité des consommateurs et suit de près les sujets qui lui sont liés. Alors que le durcissement réglementaire que connaît le secteur engendre parfois des exigences

Alcaloïdes pyrrolizidiniques : une réglementation qui menace la filière PPAM

Alors que le règlement sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques fait peser une menace sur la filière française des plantes médicinales, **Synadiet a poursuivi ses échanges avec les parties prenantes et lors de rendez-vous politiques, avec l'Iteipmai ou encore l'EHPM, pour accompagner et défendre ses adhérents dans l'application des teneurs maximales en alcaloïdes pyrrolizidiniques.** Interpellé au Sénat sur le sujet suite aux alertes de Synadiet, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé travailler avec les producteurs sur d'éventuelles dérogations afin d'éviter une impasse pour la filière. Synadiet échange également avec les laboratoires d'analyses et les autorités sur la question de la méthodologie et de l'échantillonnage des analyses.

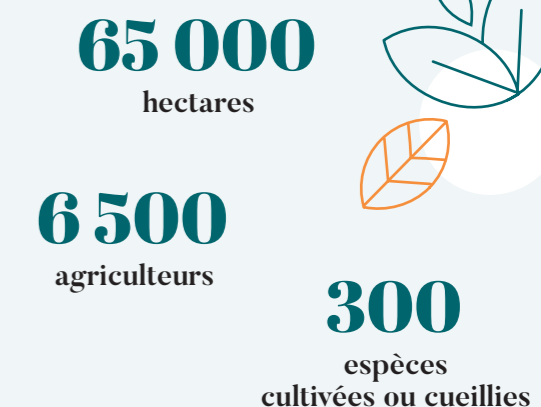
Des procédures article 8 qui se multiplient

Le détournement des procédures articles 8 à des fins d'harmonisation négative constitue un autre enjeu pour la filière en Europe. Cinq ingrédients ont ainsi déjà fait l'objet d'une interdiction ou d'une restriction suite à leur évaluation dans le cadre de cette procédure article 8 : la Yohimbine, l'Ephedra, la levure de riz rouge, les catéchines de thé vert ainsi que les plantes à dérivés hydroxyanthracéniques. Trois autres ingrédients sont en cours d'évaluation : les plantes à berbérine, le fenouil ainsi que les plantes à acide hydroxycitrique. L'EFSA doit rendre ses conclusions sur la sécurité de ces ingrédients d'ici mai 2025.



disproportionnées, Synadiet travaille avec des experts pour veiller au discernement dans la mise en œuvre d'exigences réglementaires françaises et européennes proportionnées.

La filière PPAM en France



Vers une décision européenne sur les plantes à dérivés hydroxyanthracéniques

C'est dans ce contexte de multiplication des procédures articles 8, que s'inscrit le recours de Synadiet sur les plantes à dérivés hydroxyanthracéniques. Accompagné de ses confrères belges et espagnols, Be-Sup et Afepadi, ainsi que de 19 entreprises adhérentes, Synadiet a été entendu en 2023 par le Tribunal de l'Union européenne dans le cadre de l'attaque en annulation du règlement restreignant l'usage des plantes à dérivés hydroxyanthracéniques. L'argumentaire présenté, soucieux de la sécurité des produits, se base sur des éléments scientifiques solides établis par un toxicologue. Le jugement est attendu au début de l'année 2024. Une décision favorable aurait un impact important pour notre secteur : **au-delà du seul cas des HAD, une telle jurisprudence constituerait un précédent juridique qui condamnerait le détournement des procédures articles 8 à des fins d'harmonisation négative.** Elle irait également dans le sens d'une méthode d'évaluation de la sécurité plus adaptée aux spécificités des plantes, avec la prise en compte de l'effet matrice que défendent Synadiet et ses confrères européens.

Des outils au service de la qualité

Synadiet a pour raison d'être d'accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur métier et de les engager dans une démarche responsable et transparente. Cette action vise notamment la qualité et la sécurité des produits mis sur le marché, et constitue l'une des priorités de la filière et des opérateurs.

Une charte qualité mise à jour

Afin d'accompagner toujours au mieux ses adhérents, pour lesquels la qualité et la sécurité des produits constituent une priorité, **Synadiet a publié en 2023 la mise à jour de sa Charte de Qualité des compléments alimentaires.** Cette charte, créée en 2007, est une vraie « boîte à outils » permettant aux opérateurs de mettre en place des procédures validant la qualité des produits et le respect de la réglementation. Cette mise à jour a permis de réorganiser la charte pour en simplifier son application et intégrer les différentes évolutions réglementaires depuis la dernière mise à jour de 2015.

Un guide extrait à venir

Pour consolider les compétences et la qualité du secteur, Synadiet finalise également, au sein d'un groupe de travail dédié, la construction d'un nouvel outil pratique : un guide pour l'achat d'extraits de plantes. **Ce guide a pour objectif de compiler les points clés à vérifier lors du sourcing, étape importante qui conditionne à la fois l'efficacité et la sécurité du produit.** Attendu en 2024, il illustrera ainsi le sérieux et les moyens engagés pour sécuriser les ingrédients utilisés dans les compléments alimentaires.

Fabricants de produits de santé naturelle, les entreprises du compléments alimentaires sont particulièrement attentives au respect de la biodiversité. Alors que la transition écologique s'impose comme le grand défi de notre époque, Synadiet accompagne l'engagement de ses adhérents pour la planète.

Vers un affichage environnemental adapté à nos produits

L'affichage environnemental volontaire pour l'alimentation, dont la mise en place est attendue pour l'année 2024, informera le consommateur sur les caractéristiques environnementales des produits. Selon la loi « Climat et Résilience » il devrait, à terme, être rendu obligatoire. Mais le secteur des compléments alimentaires est confronté à plusieurs obstacles pour mettre en place cet affichage, en particulier l'absence de données génériques d'analyse du cycle de vie nécessaires au calcul d'un score. De ce fait, Synadiet a échangé durant toute l'année 2023 avec les pouvoirs publics, tant au niveau politique (parlementaires, cabinet du ministre de l'Écologie) que technique

(Commissariat général au développement durable, Agence de la Transition écologique) afin de **défendre un modèle adapté à notre catégorie de produits et applicable pour les opérateurs.** En parallèle, Synadiet s'est également associé aux travaux d'une spécification de l'AFNOR et est désormais **membre du Consortium Green Impact Index (G2I)** aux côtés d'autres syndicats, associations et entreprises du secteur. L'année 2024 sera l'occasion, pour les membres du consortium, de mettre en œuvre ce modèle G2I, d'en tester l'applicabilité face aux exigences réglementaires et d'en faire la promotion auprès des pouvoirs publics.

Une filière mobilisée sur le défi écologique

Une journée dédiée à la qualité et la sécurité

Le 20 avril 2023 à Bruxelles, Synadiet a participé à la journée organisée par l'EHPM sur la qualité et la sécurité des compléments alimentaires. Aux côtés de la Commission européenne, les syndicats nationaux des différents États membres de l'UE ont pu valoriser le sérieux de la filière et les bonnes pratiques mises en œuvre.



Accompagner l'écoconception des emballages

En 2023, les entreprises soumises à une ou plusieurs filières REP (responsabilité élargie des producteurs) ont eu l'obligation d'élaborer ou de s'associer à un plan de prévention et d'écoconception : les entreprises devaient élaborer un plan individuel ou s'associer à un plan sectoriel ou commun. Pour accompagner ses adhérents dans cette

transition, **Synadiet s'est associé à l'Adelphe afin d'élaborer un plan sectoriel pour les emballages ménagers du secteur de la santé.** Ce plan, accessible aux adhérents de l'Adelphe, offre ainsi un référentiel conçu pour les compléments alimentaires, les médicaments et les dispositifs médicaux.

Formations

Chaque année, Synadiet organise quatre formations destinées aux professionnels du complément alimentaire. Le but est d'aider les professionnels à monter en compétences sur les problématiques d'entreprise liées à la réglementation et à la qualité.

Les formations sont accessibles à toutes les sociétés avec un tarif privilégié pour nos adhérents. Deux formats sont proposés : en présentiel sur une journée ou en classe virtuelle répartie sur deux demi-journées consécutives.

THÈMES DE NOS FORMATIONS EN 2023 :

— Allégations et communication des compléments alimentaires

— Panorama de la réglementation des compléments alimentaires

— Qualité des compléments alimentaires

— Plantes et compléments alimentaires : panorama réglementaire



170

PERSONNES ONT PARTICIPÉ À NOS FORMATIONS EN 2023



« La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation ».

Le 8 juin, Synadiet a obtenu la certification Qualiopi selon le Référentiel National sur la Qualité pour ces actions de formation. Cette certification est obligatoire pour la prise en charge des actions de formation par les opérateurs de compétences (OPCO).

Adhérer à Synadiet

Si vous souhaitez adhérer à Synadiet, cela est possible tout au long de l'année. Pour ce faire, vous pouvez adhérer directement sur le site de Synadiet dans la rubrique ADHÉRER :

www.synadiet.org/nos-services/services-aux-adherents/

Participer aux groupes de travail

3 commissions et 9 groupes de travail permettent aux adhérents de Synadiet de participer à la construction des outils et des positions du syndicat. **Pour en savoir plus sur ces groupes :**

www.synadiet.org/qui-sommes-nous/organisation/

Pour les intégrer, si vous êtes adhérent, envoyez-nous un e-mail à :

nouscontacter@synadiet.org

Obtenir un certificat de vente libre ou une attestation de bonnes pratiques de fabrication

Les certificats de vente libre (CVL) et attestations de bonnes pratiques de fabrication (BPF) sont établis gracieusement pour les adhérents de Synadiet jusqu'à 20 documents par an (40 pour les adhésions de groupe). Les attestations ou certificats additionnels sont facturés 15 € HT. Pour les non-adhérents, le tarif est de 200 € HT.

Pour obtenir un certificat de vente libre ou une attestation de bonnes pratiques de fabrication, **consultez la rubrique correspondante sur le site de Synadiet :**

www.synadiet.org/nos-services/certificatsde-vente-libre/

Informations pratiques

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

 **par e-mail :**
nouscontacter@synadiet.org

 **par téléphone :**
+33 1 44 73 01 84

Recruteurs et demandeurs d'emploi

La rubrique EMPLOI du site de Synadiet est à votre service. Vous pouvez y déposer vos CV et offres d'emploi (exclusivement pour les adhérents) relatives au secteur des compléments alimentaires.

Rendez-vous sur :

www.synadiet.org/nos-services/emploi/

Journalistes

Pour toute demande d'information ou d'interview, **contactez Claire Guignier :**

 c.guignier@synadiet.org

Nos adhérents

A

- A.VOGEL FRANCE
- A2P SCIENCES
- ABEILLES SANTE - BALLOT-FLURIN APICULTEURS
- LABORATOIRE ABIOCOM
- LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE ACM
- ACTIDIET
- ACTIV'INSIDE
- ADARE PHARMACEUTICAL SAS
- ADP LABORATOIRE
- LABORATOIRES AGROBIO
- AIS NUTRITION
- AKEO
- ALBAN MULLER INTERNATIONAL
- ALGOSOURCE
- ALLIANCE CONSULTING SAS
- ANOË (SAS)
- AQUA ECO CULTURE
- LABORATOIRES ARKOPHARMA SAS
- LABORATOIRE AROMALOGIE- BASED ALGAE & PLANTS
- ASHLYS CONSULTING
- ATELIER NUBIO

B

- LABORATOIRES BAILLEUL
- BARIATRIX EUROPE
- BEAUTYSANE
- BECARRE NATURAL
- LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL
- BIOALLEY
- BICODEX GROUPE
- LABORATOIRES BIOFAR
- BIOGARAN
- BIONUTRICS
- BIOSE INDUSTRIE
- BIOTHALASSOL LABORATOIRE
- BIOULTIME SAS
- LABORATOIRE BOIRON
- BOTANIC'ALL
- BOTANICALS TO INGREDIENTS / B2I
- BREX COMPANY - NUTRIGEE
- BRUEL EXPERTS SANTE CONSULTING

C

- CAILLEAU HERBORISTERIE
- CAPSUGEL - LONZA
- CAPSULARIS
- CATALENT PHARMA SOLUTIONS
- LABORATOIRE CATALYONS

- LABORATOIRE CCD
- LABORATOIRE CHAUVIN
- CIRCUL'EGG
- LABORATOIRE CLEMASCIENCE
- CODILAB SAS (BIOFARMA GROUP)
- LABORATOIRES COLPROPUR
- COMERCIAL QUIMICA MASSO S.A.
- COMPAGNIE FRANCAISE DU CHANVRE SAS
- COMPAGNIE GENERALE DE DIETETIQUE - LABORATOIRE YALACTA
- COPALIS INDUSTRIE
- CORIMA HEALTH BEAUTY
- CP&P CONSULTING
- CSM EVENT

D

- DAYANG
- DCC THOMPSON & CAPPER
- DESTAING PARTICIPATIONS
- DIANA FOOD (SYMRISE)
- LABORATOIRE DIELEN
- LABORATOIRE DISSOLVUROL
- DOMES PHARMA FR
- DR THEISS NATURWAREN FRANCE
- DYNVEO / GREENCAPS

E

- ECOMUNDO
- EFFIK
- LABORATOIRE EFFINOV NUTRITION
- EKTAH SAS
- ELEMENTA
- EML DISTRIBUTION
- ENERGETICA NATURA BV
- EQUILIBRE ATTITUDE
- SAS ESENCO - ACTIVE DEVELOPPEMENT
- EUROFINS
- EUROMED SA
- EUROSPECHIM
- EXDEN
- EXELTIS SANTE
- LABORATOIRE EXOPHARM
- LABORATOIRES EXPANSCIENCE
- EXSYMOL

F

- LABORATOIRE FENIOUX
- SCEA LA FERME DE MAREMBRENE
- FERMENTALG
- FIRMALIS
- FIRMINICH (DRT)
- FLAMANT VERT SAS
- FLEURANCE NATURE
- LABORATOIRE FLORALPINA
- FLORAME
- FOODINNOV NUTRITION
- LABORATOIRES FORTE PHARMA

G

- LABORATOIRE GEFA
- GENIBIO

- LABORATOIRES GILBERT
- GIPHAR GROUPE - LABORATOIRE GIPHAR
- GNOSIS BY LESAFFRE
- GLOBAL PRODUCTS SOLUTIONS
- GREENTECH SA
- GUAYAPI

H

- HAVEA GROUP
- HELPAC
- HERBALIFE
- HERBIER DE GASCOGNE
- LABORATOIRES HERBOLISTIQUE
- LABORATOIRE HOLISTICA
- HORPHAG RESEARCH
- HORUS PHARMA SAS
- HYLOBATES CONSULTING S.R.L.

I

- IBSA PHARMA
- IDEACTIFS
- IFF HEALTH
- IGEPHARMA
- LABORATOIRES ILAPHARM
- IMCD
- INDENA SAS
- LABORATOIRES INEBIOS
- GROUPE LABORATOIRES INELDEA
- INNOVEOCARE
- INTEGR'ALPES
- IRATI GROUP
- ISISPHARMA

J

- LABORATOIRE JALDES
- JAMINEX
- INSTITUT JERODIA
- JLB DEVELOPPEMENT
- LABORATOIRES JOLLY JATEL
- LABORATOIRES JUVA SANTE

K

- KEMIN HUMAN NUTRITION & HEALTH
- KERAT'INNOV
- LABORATOIRE KOTORPHARMA
- KRÜGER FRANCE

L

- LADRÔME LABORATOIRE
- LABORATOIRE LACAPA
- LALLEMAND SAS
- SARL LABORATOIRES LEBEAU
- LEGISANA
- LEHVOSS FRANCE SARL
- LES TROIS CHENES
- LABORATOIRES LEURQUIN MEDIOLANUM SAS
- LEXCAP
- LG SA -LA GRAVELLINE
- LGP NATURE
- LABORATOIRE LORICA
- LUZERNE RECHERCHE ET

- DEVELOPPEMENT (L-RD)
- LUSTREL LABORATOIRES

M

- LABORATOIRE M G D NATURE
- MAÏAVIE
- MAYOLY CHC
- MBE - MUST DU BIEN-ETRE
- MOLEAC EUROPE
- LABORATOIRE MOTIMA

N

- NATINOV
- LABORATOIRE NATIVE
- NAT'KAPS LABORATOIRE
- NATURE SAS
- NATURENVIE - COMPAGNIE LEA NATURE
- NATUREX PART OF GIVAUDAN
- LABORATOIRES NATURACTIVE
- NESTLE HEALTH SCIENCE (GROUPE NESTLE FRANCE)
- NETLAB PHARMA
- NEXIRA
- LABORATOIRES NG NUTRITION
- LABORATOIRES NHCO NUTRITION
- NHS
- NORIA DISTRIBUTION SAS
- NOVAPHARM
- NOVASTELL SAS GROUPE AVRIL
- LABORATOIRE NUTERGIA
- NUTRAGROUP HEALTH SOLUTIONS
- NUTRAVERIS SAS (FOODCHAINID)
- NUTREOV PHYSCIENCE
- LABORATOIRE NUTRICLEM
- NUTRIDIS
- NUTRIFIZZ SARL
- NUTRIKEO CONSULTING
- NUTRIMETICS FRANCE
- NUTRIREG CONSEIL
- NUTRISUN - OLGA
- NUTRITION ET SANTE SAS
- NUTRIZOE
- NUWEN

O

- OLISMA
- LABORATOIRES OMEGA PHARMA FRANCE
- OO CONSEIL
- OPELLA HEALTHCARE FRANCE
- ORCHIDALI
- ORGANIC FOR SCIENCE
- LAB - SOFFINOV
- ORTIS SA
- OVERSTIM.S

P

- PHARMA & BEAUTY
- MONTELMAR - LABORATOIRES M RICHARD
- LABORATOIRE PAPILLON
- LABORATOIRES PASQUIER
- PHARMA INSIDE
- PHARMA NATURE

- PHARMA-RECHERCHE
- LABORATOIRE PHARMACOV
- PHARMANAGER GROUPE
- LABORATOIRES PHODÉ
- LABORATOIRE PHOSPHOTECH
- PHYTEO LABORATOIRE
- LABORATOIRES PHYTOCEUTIC SAS
- SAS PHYTOCOSMA
- PHYTOFRANCE-EURO
- SANTE DIFFUSION
- PIANTO FRANCE
- PILEJE SAS
- PLANTEX
- PMA 28
- POLARIS
- PRODIETIC
- PUR ALIMENT
- PURESSENTIEL FRANCE
- LABORATOIRE PYC

Q

- AZELIS FRANCE SAS / QUIMDIS

R

- RETTENMAIER FRANCE
- LABORATOIRES RHEAPHARM
- RNI CONSEIL
- ROBERTET
- ROELMI HPC FRANCE SARL
- ROOWIN SA

S

- S F B
- SAFIC ALCAN
- SALUS HAUS GMBH & CO. KG
- SALVIA NUTRITION
- SANTAROME
- SANTE VERTE SAS
- SCORA SAS
- SEPPIC
- SFAN LABORATOIRE
- SARL SGB CONSEIL
- LABORATOIRES SICOBEL
- SIRIUS
- SOLABIA
- SOLGAR
- SOLINEST
- SOLORIMA (LABORATOIRES LEHNING/ LABORATOIRE LESCUYER)
- SOLVADIS SPECIALTIES GMBH
- SOPHIM
- SOURCE CLAIRE
- SP2L
- SPECTRUMS EUROPE
- STRAPHARM - GROUPE NATURACARE
- SUHEUNG EUROPE GMBH
- LABORATOIRES SUPER DIET
- LABORATOIRES SVM
- SYNTHVERT

T

- LABORATOIRE TERRAVITA

- LABORATOIRES BLC THALGO COSMETIC
- LABORATOIRES THEA
- THERA VIVA
- LABORATOIRE THERASCIENCE
- TILMAN SA
- TINCTURA
- TODA GROUPE
- TRADING POINT ELITEPHARM LABORATOIRES
- LABORATOIRE TRADIPHAR

U

- UNIPEX
- UPSA SAS
- UPSCIENCE
- LABORATOIRES URGO HEALTHCARE

V

- VALBIOTIS
- VALLEE NATURE SAS
- VECTEUR SANTE
- VIDYA EUROPE SAS
- VIF SOFTWARE
- VIT'ALL+

W

- GELATINES WEISHARDT
- GROUPE WELL (CUURE)

X

- XELLISS

Synadiet en bref

Synadiet est le syndicat national des compléments alimentaires.

Créé en 1950, il rassemble près de 300 acteurs du marché des compléments alimentaires et produits de santé naturelle (fournisseurs d'ingrédients, fabricants, distributeurs, consultants ...).

Synadiet vise à fédérer et accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur métier qui est de contribuer à préserver et améliorer la santé des consommateurs, grâce à l'utilisation de compléments alimentaires et autres produits de santé naturelle, et les engager dans une démarche responsable et transparente.

- Le seul syndicat français qui défend toutes les entreprises sérieuses du complément alimentaire des plus petites aux plus grosses tout au long de la chaîne de production.
- Le plus gros syndicat des compléments alimentaires dans l'Union européenne.
- Un syndicat indépendant financé par l'adhésion de ses membres.
- Une expertise unique dans le secteur des compléments alimentaires renforcée par plus de 70 ans d'expérience.
- Une influence française et européenne.



synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

101 rue Saint-Lazare - 75009 Paris - France

Tél. : +33 1 44 73 01 84

nouscontacter@synadiet.org

www.synadiet.org

 SYNADIET

 @mes_allies_de_sante_naturelle

 Mes alliés de santé naturelle